

# COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

## BUDGETS PRIMITIFS 2026

### Synthèse

#### Conseil communautaire du 2 mars 2026

Budget Principal  
Budget Annexe Zones Communautaires  
Budget Annexe Bâtiments Economiques  
Budget Annexe Office de Tourisme  
Budget Annexe Ordures Ménagères  
Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)



<b>I - SYNTHÈSE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 .....</b>	<b>- 3 -</b>
I.1. BUDGET PRINCIPAL .....	- 3 -
I.2. BUDGETS ANNEXES.....	- 4 -
I.2.1. <i>Budget Zones Communautaires</i> .....	- 4 -
I.2.2. <i>Budget Bâtiments Economiques</i> .....	- 4 -
I.2.3. <i>Budget Office de Tourisme</i> .....	- 4 -
I.2.4. <i>Budget Ordures Ménagères</i> .....	- 4 -
I.2.5. <i>Budget SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)</i> .....	- 4 -
<b>II - SYNTHÈSE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 .....</b>	<b>- 5 -</b>
II.1. BUDGET PRINCIPAL (NORME COMPTABLE M57) .....	- 6 -
II.2. BUDGET ANNEXE ZONES COMMUNAUTAIRES (NORME COMPTABLE M57) .....	- 12 -
II.3. BUDGET ANNEXE BATIMENTS ECONOMIQUES (NORME COMPTABLE M57) .....	- 12 -
II.4. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME (NORME COMPTABLE M57) .....	- 13 -
II.5. BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES (NORME COMPTABLE M4) .....	- 13 -
II.5. BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) (NORME COMPTABLE M49) .....	- 16 -

## I - SYNTHÈSE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Les Comptes Financiers Uniques 2025 de l'ensemble des budgets de la communauté de communes présentent un résultat consolidé de **9 626 439,09 €** contre 7 008 543,14 € en 2024 (sections de fonctionnement et d'investissement confondues et reports résultats 2024 compris).

L'endettement global de la collectivité au 31 décembre 2025 s'élève à 3 610 221,74€ contre 4 115 909 € au 31 décembre 2024 (tous budgets confondus). Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2025.

La capacité de désendettement est excellente tous budgets confondus (0,90 ans).

Le taux d'endettement est de 8,48% sur le Budget Général (le capital restant dû représente 8,48% des recettes réelles de fonctionnement) et de 15,55% sur le Budget Annexe Ordures Ménagères. La communauté de communes est donc peu endettée (moyenne de la strate en 2024 : 44% - source DGCL).

### I.1. Budget Principal

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de +1,9% entre 2024 et 2025. Cette évolution s'explique principalement par la progression des charges de personnel (+531 K€) et des charges à caractère général (+93 K€) impactées par le coût des contrats de prestations de services, des frais de maintenance et des dépenses énergétiques. Il faut souligner la diminution des atténuations de produits (-164 K€) et des autres charges de gestion courante (-160 K€). En structure, les charges de personnel représentent la 1<sup>ère</sup> dépense en 2025 avec 37,6% des dépenses réelles totales, devant les atténuations de produits avec 31,3% qui intègrent l'attribution de compensation pour un montant de 4 708 K€.

Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 4,8%, principalement par les évolutions suivantes :

- Les ressources fiscales de +300 K€ (majoration spéciale du taux de CFE +1,34 points),
- Les produits des services de 275 K€ (réouverture de la piscine d'Aizenay),
- Les autres produits de gestion courante de + 155 K€,
- Les impôts et taxes de + 121 K€ (fraction de TVA),
- Les dotations de + 94 K€.

Rapportées aux recettes totales 2025, la fraction de TVA représente 38,6%, la fiscalité directe (FB, FNB, TH résidences secondaires, CFE, TASCOM, IFER, GEMAPI) 29,9%, les compensations fiscales 8,7%, la dotation d'intercommunalité 4,8% et la dotation de compensation 4%.

Le programme d'investissement du Budget Général sur la période 2021 – 2025 a atteint 22,6 millions d'euros (subventions d'équipement versées aux communes comprises). Il a été financé par des capitaux extérieurs pour un montant de 2,1 millions d'euros, un autofinancement de plus de 17 millions d'euros et le reste par des subventions et le FCTVA.

Le fonds de roulement (trésorerie) 2025 reste stable par rapport à 2024 et représente un montant de 8 117 261 (contre 8 104 761 € en 2024). La capacité d'autofinancement nette progresse de 651 703 € par rapport à 2024 et atteint 3 814 431 €.

La capacité dynamique de désendettement en 2025 est faible avec 0,4 année pour rembourser le capital de la dette.

*Voir ratios et tableau d'analyse financière pages 10 et 11.*

Pour information, ci-après le détail des charges transférées par les communes :

Dépenses par service (hors budgets annexes)	2023			2024			2025		
	Fonctionnement	Investissement	Total général	Fonctionnement	Investissement	Total général	Fonctionnement	Investissement	Total général
<b>Dépenses sans transfert de charges des communes</b>									
EAU- GEMAF	387 921		387 921	426 148		426 148	411 462		411 462
APPLICATION DROIT DU SOL	341 226		341 226	378 199		378 199	350 744		350 744
HABITAT	246 530		246 530	319 500		319 500	263 244		263 244
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITOIRE	250 039		250 039	262 403	18 290	280 693	288 244	216 352	504 597
MOBILITE	159 125	128 989	288 114	177 001	106 428	283 429	359 465	61 190	420 655
FRANCE SERVICES	134 739	8 011	142 750	143 106	19 335	162 441	138 868	1 507	140 375
AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	158 182		158 182	159 578		159 578	143 925	936	144 861
URBANISME	98 767	48 170	146 937	151 196	31 357	182 553	137 871	2 503	140 373
EMPLOI INSERTION	97 563	77 725	175 288	95 466	466 279	561 745	95 922	949 089	1 045 010
RELAIS PETITE ENFANCE	239 649	3 687	243 335	231 792	2 300	234 093	236 908	530	237 438
PARENTALITE / ACTIONS COORDONNEES	69 650	1 119	70 769	74 114		74 114	69 414	995	70 408
EDUCATION ROUTIERE	77 589	40 944	118 534	77 811	1 215	79 026	118 154	31 820	149 974
ENSEIGNEMENT MUSICAL	88 898		88 898	211 700		211 700	192 000		192 000
EPICERIES SOCIALES	32 738	8 649	41 387	42 042		42 042	37 368	776	38 144
AIDES ENTREPRISES COVID 19		20 000	20 000		14 000	14 000		11 001	11 001
TRANSPORT NATATION SCOLAIRE	41 222		41 222	47 595		47 595	49 626		49 626
FRELONS ASIATIQUES	25 086		25 086	8 580		8 580	36 508		36 508
CICADELLE AIZENAY			-			-	2 452		2 452
<b>TOTAL</b>	<b>2 448 923</b>	<b>337 294</b>	<b>2 786 217</b>	<b>2 806 229</b>	<b>659 206</b>	<b>3 465 434</b>	<b>2 932 175</b>	<b>1 276 699</b>	<b>4 208 874</b>
<b>Dépenses avec transfert de charges des communes</b>									
RESEAU DES MEDIA THEQUES	942 435	35 683	978 118	1 027 967	2 136	1 030 102	1 057 429	8 169	1 065 598
CHATEAU APREMONT	75 648	41 803	117 451	285 164	84 147	369 312	168 816	349 890	518 706
PLAGE APREMONT	13 764		13 764	56 470		56 470	50 081	410	50 491
FISCHES	1 066 056	476 263	1 542 319	1 093 434	242 452	1 335 886	1 596 144	227 332	1 823 475
<b>TOTAL</b>	<b>2 097 903</b>	<b>553 748</b>	<b>2 651 652</b>	<b>2 463 035</b>	<b>328 735</b>	<b>2 791 770</b>	<b>2 872 470</b>	<b>585 800</b>	<b>3 458 270</b>

## I.2. Budgets annexes

### I.2.1. Budget Zones Communautaires

Fin 2025, le Budget Zones Communautaires présente un résultat cumulé de 35 801,17 € (contre -2 013 099,27 € fin 2024). Cet excédent s'explique principalement par le versement d'une avance du Budget Général à hauteur de 1 300 000 €.

### I.2.2. Budget Bâtiments Economiques

Ce budget présente un excédent global de 67 907,82 € fin 2025 (contre 45 177,33 € fin 2024).

### I.2.3. Budget Office de Tourisme

Le budget 2025 présente un excédent global de 37 519,46 € (contre 46 970,45 € fin 2024) Il a été financé à hauteur de 300 000 € par le Budget Général.

Les dépenses relatives aux bâtiments (château d'Apremont et OT d'Aizenay) sont inscrites sur le Budget Général.

Le Budget Office de Tourisme comprend uniquement les dépenses et recettes liées aux missions intrinsèques d'un office de tourisme, à savoir : l'accueil et l'information, la promotion du territoire, l'animation et l'exploitation touristique des équipements (frais de personnel notamment).

### I.2.4. Budget Ordures Ménagères

L'exercice 2025 se solde par un excédent global de 1 365 328,28 € (contre 827 825,27 € fin 2024).

Le résultat excédentaire sur l'exercice (537 503,01 €, avant report des résultats 2024) s'explique par des charges de fonctionnement, notamment la collecte, inférieures aux prévisions, un taux de refus des sacs jaunes en nette diminution, ce qui a pour conséquence une régularisation positive des cotisations Trivalis.

De plus, les projets d'investissement ont pris du retard.

Voir tableau d'analyse financière page 15.

### I.2.5. Budget SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

L'exercice 2025 se solde par un excédent global de 2 621,20 € (contre -3 091,63 € fin 2024).

## II - SYNTHÈSE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

**Les principales dispositions envisagées lors du Débat d'Orientations Budgétaires et présentées au Conseil communautaire le 26 janvier 2026, sont respectées (cf. rapport d'orientations budgétaires), à savoir :**

- Des dépenses de fonctionnement en hausse en 2026 (+ 3 542 000 €, soit une augmentation de 19% par rapport au réalisé 2025, hors reports N-1 et virement prévisionnel) due notamment à l'ouverture de la piscine d'Aizenay et à l'expérimentation de la ligne de bus sur une année complète, la hausse des charges de personnel due à la consolidation des postes créés en 2025, les avancements de grade et d'échelon, les hausses de cotisations patronales, la participation employeur. Les autres charges de gestion courante augmentent également fortement du fait du financement des budgets annexes Office de Tourisme (325 000 €), Zones (763 000 €) et Bâtiments Economiques (500 000 €) et de la hausse des subventions aux associations.
- Un virement prévisionnel vers la section d'investissement conséquent dû au report d'un important excédent de fonctionnement N-1.
- Maintien de la taxe GEMAPI avec un produit proposé à 400 000 € afin de couvrir les dépenses relatives à cette compétence.
- Revalorisation des bases fiscales de 0,8% mais un gel de la fraction de TVA.
- Pression fiscale stable et baisse des compensations sur les locaux industriels (-277 K€).
- Versements aux communes :
  - Dotation de Solidarité Communautaire de 500 000 € répartie comme suit : 20% pour l'insuffisance de potentiel financier & population, 60 % écart de revenu / moyenne de la CC & population et 20 % superficie
  - Enveloppe pour les fonds de concours conséquente due aux reliquats des années antérieures non consommés par les communes (enveloppe globale de 3 774 210 €)
  - Correction de l'attribution de compensation pour tenir compte des effets de la mutualisation informatique avec les communes et de la mutualisation du service Finances avec 2 communes.
- Au niveau du Plan Pluriannuel d'Investissement, poursuite des autorisations de programme et des opérations en cours, réalisation bretelle d'accès à la ZA Chantemerle, financement du nouveau centre opérationnel d'incendie et de secours (1 749 100 € sur la période 2026-2030, dont 218 700 € pour 2026).
- Pas de nouvel emprunt en 2026.

La population légale du territoire poursuit sa progression avec une augmentation de 1,3% entre 2025 et 2026 et atteint 47 919 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les effectifs de la communauté de communes sont passés de 108 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 109 emplois permanents pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce chiffre passe à 141 agents (contre 129 au 1<sup>er</sup> janvier 2025) en comptant les contractuels pour remplacement, accroissement d'activité et autres postes non permanents. Cette augmentation s'explique par la création de postes nécessaires pour structurer les services et faire face à l'extension de certains domaines d'intervention (technique, piscine, office de tourisme...) et à l'accueil de 2 apprentis.

Les BP 2026 de l'ensemble des budgets de la communauté de communes s'élèvent à un total de **64 983 100 €**, dont :

- 43 379 900 € en section de fonctionnement
- 21 603 200 € en section d'investissement.

## II.1. Budget Principal (norme comptable M57)

### Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 26 964 600 €.

#### Les dépenses de fonctionnement

Elles concernent notamment :

- ❖ Les charges à caractère général pour **3 613 800 €** dont 57 844 € de report 2025, contre 2 638 475,73 € réalisé en 2025, soit une augmentation de 37%.

Cette progression est principalement liée à l'expérimentation de la ligne de bus et à l'ouverture de la piscine d'Aizenay sur une année complète.

- ❖ Les charges de personnel pour **6 788 700 €** contre 6 344 745,25 € réalisé en 2025, soit une augmentation de 7%.

Cette augmentation s'explique par la consolidation des recrutements effectués en 2025 et leur rémunération sur une année complète, le recrutement d'agents temporaires pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité de certains services et au remplacement d'agents, les avancements de grade et d'échelon, les hausses de cotisations patronales et la participation employeur aux mutuelles de santé.

- ❖ Les atténuations de produits représentent **5 363 400 €**

Il s'agit principalement des reversements aux communes (attribution de compensation et DSC). L'attribution de compensation est diminuée pour tenir compte du coût du service mutualisé informatique mis en place depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et de la mutualisation du service Finances avec 2 communes. Par ailleurs, une Dotation de Solidarité Communautaire de 500 000 € sera répartie entre les communes membres (enveloppe inchangée depuis 2018) selon les critères de répartition modifiés en 2022 (voir page 5).

- ❖ Un virement à la section d'investissement pour **4 680 600 €**. Cette somme correspond à l'autofinancement pouvant être dégagé pour financer l'investissement.
- ❖ Les amortissements pour **2 000 000 €**. On retrouve ce montant en recettes d'investissement.
- ❖ Les autres charges de gestion courante pour **4 365 800 €** dont 229 281 € de report 2025, contre 2 562 128,14 € réalisé en 2025, soit une augmentation de 70% due essentiellement au financement des budgets annexes.

Cela concerne notamment :

- Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (cloud), une partie de la mutualisation informatique, les abonnements aux divers logiciels : 454 145 €
- Le financement du déficit des budgets annexes Office de Tourisme (325 000 €), Zones (763 000 €) et Bâtiments Economiques (500 000 €)
- Les indemnités des élus (indemnités, charges, frais de mission et de formation) : 210 500 €
- Le service incendie : 694 000 € (en hausse de 1,3% par rapport à 2025)
- Les participations aux syndicats mixtes auxquels adhère la communauté de communes, notamment pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) : 396 850 €
- Les subventions aux associations : 545 600 € (contre 399 675 € en 2025). Cette augmentation s'explique notamment par la hausse de la subvention versée à l'école de musique intercommunale (+23 177 €) et à l'association Acemus (+ 53 000 € pour compenser l'augmentation du loyer et des charges de l'Eau Mûnerie), et par le versement d'une nouvelle subvention à l'Association Initiative Vendée Bocage (37 000 €)
- Les subventions versées dans le cadre des actions OPAH, Eco Pass, Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), mise aux normes assainissement non collectif, ainsi que la mobilité : 434 436 € dont 204 436 € de report.

- ❖ Les charges financières pour **18 300 €** : intérêts des emprunts en cours.

- ❖ Les charges spécifiques pour **21 000 €**. Il s'agit des titres annulés sur exercices antérieurs.

❖ Les dotations aux provisions et dépréciations pour 113 000 € : provisions pour le Compte Epargne Temps, le contentieux pour les travaux de la piscine d'Aizenay et pour les créances impayées de + de 2 ans.

## Les recettes de fonctionnement

❖ L'excédent de fonctionnement reporté 2025 est de **5 519 661,16 €** (contre 6 075 840,99 € en 2024), après déduction de l'affectation du résultat en investissement pour un montant de 3 072 592 €.

Les autres recettes proviennent principalement de :

❖ La mise à disposition de personnel facturée aux Budgets Annexes Ordures Ménagères, SPANC et Office de Tourisme pour **1 122 000 €** et au CIAS pour **119 000 €**.

❖ Des droits perçus sur les aires d'accueil des gens du voyage, les piscines et les prestations de services versées par la CAF pour le Relais Petite Enfance et la parentalité, pour **622 000 €**.

❖ Le remboursement de charges par les budgets annexes OM et SPANC et le CIAS pour **64 000 €**.

❖ Les impôts et taxes pour **8 179 000 €**.

Avec la norme comptable M57 effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce chapitre comprend principalement la fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE. Cette dernière est gelée en 2026 au niveau du produit perçu en 2025.

❖ La fiscalité locale pour **6 430 000 €**.

A noter que les informations fiscales ne sont pas reçues à ce jour. Toutefois, comme évoqué lors du DOB, il est proposé de maintenir les taux en vigueur, ainsi que le produit de taxe GEMAPI à 400 000 €. Les bases d'imposition devraient être revalorisées de 0,8%.

Taux proposés :

	<i>Taux 2025</i>	<b>Taux 2026</b>
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	24,06%	<b>24,06%</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,14%	<b>10,14%</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	2,16%	<b>2,16%</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2,00%	<b>2,00%</b>

Le coefficient de TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales) est à son niveau maximum depuis 2023, soit 1,30%.

❖ Les dotations et participations pour **4 549 238,84 €** dont 414 149 € de report 2025.

Avec notamment :

- La DGF estimée à 1 865 000 € (contre 1 845 788 € en 2025) grâce à l'évolution favorable de la dotation d'intercommunalité
- Des aides pour France Services, les aires d'accueil, des subventions ADEME, Sydev, Leader, CAF et Région pour le PCAET et la mobilité notamment pour la ligne de bus, la Culture, le Relais Petite Enfance et la parentalité... , pour un montant global de 1 139 200 €
- Les allocations compensatrices sur la fiscalité pour 1 542 000 € (montant estimatif) contre 1 813 131 € en 2025.

❖ Les autres produits de gestion courante pour **243 000 €**.

Il s'agit essentiellement des loyers ou redevances encaissés : gendarmerie de Palluau, France Services, pôle social (Tremplin et Acemus), Cicadelle, épiceries sociales, recyclerie, SAFER.

## Section d'investissement

Elle s'équilibre à **11 143 200 €**.

### Les dépenses d'investissement

Elles concernent principalement :

- ❖ Le déficit d'investissement reporté 2025 à hauteur de **474 992 €**.
- ❖ Le remboursement des emprunts en cours pour le bâtiment de France Services (ex-siège de la CC Palluau) et les travaux de la piscine d'Aizenay : **232 000 €**.
- ❖ Les immobilisations incorporelles pour **672 630 €** dont 2 130 € de report 2025, qui comprennent :
  - Les frais liés aux procédures de modification et/ou révisions du PLUIH pour 41 950 €
  - Des frais d'étude pour la nouvelle et l'ancienne piscine du Poiré (étanchéité toiture notamment), le château d'Apremont, l'échangeur Ouest de Chantemerle, la mise aux normes de la gendarmerie de Palluau, l'extension du parking de la gare de Bellevigny, et divers : 630 180 €.
- ❖ Les subventions d'équipement versées pour **4 006 210 €** avec notamment :
  - Les fonds de concours versés aux communes pour 3 774 210 €, dont un report 2025 de 1 889 210 € (versement non encore demandé par les communes) ; ce montant est important car il tient compte des reliquats des années antérieures non demandés par les communes et donc non attribués (cf. pacte financier 2020 - 2026)
  - Le financement du nouveau centre opérationnel d'incendie et de secours (1 749 100 € sur la période 2026-2030, dont 218 700 € pour 2026).
  - Une enveloppe de 550 000 € pour l'EPF afin de financer le déficit foncier estimé pour les résidences des salariés sur Le Poiré et Aizenay
  - Le solde de la participation versée au Département pour la voie d'accès au giratoire de la Forêt à Aizenay (72 000 €) et une participation pour la piste cyclable Le Poiré RD2a (160 000 €).
- ❖ Les immobilisations corporelles pour **802 720 €** dont 130 170 € de report 2025.

Elles concernent notamment :

- Le renouvellement de poteaux incendie et bâches incendie : 175 760 €
- Des travaux à la piscine du Poiré (étanchéité toiture...) : 200 000 €
- La réfection la toiture de l'office de tourisme d'Aizenay, la toiture et le ravalement de façade de la Martelle (épicerie sociale) : 93 000 €
- L'achat de véhicules : 50 607 €
- L'achat de matériel informatique et téléphonie : 78 292 €
- L'achat de matériels de bureau et mobilier : 28 195 €
- Du matériel divers et outillage technique pour 78 038.

- ❖ Les immobilisations en cours pour **2 619 558 €** dont 810 000 € de report 2025.

Outre les travaux en cours, sont également prévus :

- Les travaux d'urgence du château d'Apremont : 919 510 €
- D'importants travaux de voirie avec la bretelle d'accès Ouest Chantemerle : 1 053 390 €
- La construction des ombrières avec Vie et Boulogne Energie : 300 000 €.

- ❖ Les autres immobilisations financières pour **1 100 000 €**. Il s'agit de l'apport en compte courant d'associé à Vie et Boulogne Energie pour 35 000 €, l'abondement au fonds de prêt pour l'Association Initiative Vendée Bocage pour 65 000 € et du versement d'une avance remboursable au budget annexe Zones Communautaires pour 1 000 000 €.

- ❖ La mutualisation informatique pour **110 960 €**. Il s'agit de l'achat de matériel pour le compte des communes ou du CIAS, qu'ils remboursent intégralement (voir en recettes d'investissement).

- ❖ L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension de l'EHPAD Le Colombier pour **175 430 €**. Cette dépense sera remboursée par le CIAS Vie et Boulogne.

L'ensemble de l'investissement est détaillé ci-après.

		2025	2026	TOTAL 2025 - 2026
<b>Opérations en Autorisation de Programme</b>	<b>Invest.</b>	<b>239 624 €</b>	<b>1 096 441 €</b>	<b>1 336 064 €</b>
	<b>Subv.</b>			<b>- €</b>
[12] Travaux de rénovation piscine d'Aizenay	Invest.	22 487 €	111 441 €	133 927 €
	Subv.			
[13] Construction piscine Le Poiré	Invest.		50 000 €	50 000 €
	Subv.			
[21] Vie et Boulogne Energie	Invest.	216 352 €	335 000 €	551 352 €
	Subv.			
[23] Château Apremont - Travaux d'urgence et restauration	Invest.	784 €	600 000 €	600 784 €
	Subv.			
<b>Opérations hors Autorisation de Programme</b>	<b>Invest.</b>	<b>1 292 419 €</b>	<b>771 890 €</b>	<b>2 064 309 €</b>
	<b>Subv.</b>	<b>377 279 €</b>	<b>627 245 €</b>	<b>1 004 524 €</b>
[142] Parking gare Bellevigny extension	Invest.		52 200 €	52 200 €
	Subv.			
[18] Château Apremont - Diagnostic et mise en sécurité	Invest.	343 330 €	619 690 €	963 020 €
	Subv.		499 500 €	499 500 €
[20] Nouveau bâtiment Jardins de l'Aumônerie	Invest.	949 089 €	100 000 €	1 049 089 €
	Subv.	377 279 €	127 745 €	505 024 €
<b>Investissement hors opération</b>	<b>Invest.</b>	<b>396 605 €</b>	<b>2 326 577 €</b>	<b>2 723 183 €</b>
	<b>Subv.</b>		<b>6 000 €</b>	<b>6 000 €</b>
PLUIH et PLU	Invest.	2 503 €	41 950 €	44 453 €
	Subv.			
Travaux divers voirie	Invest.	92 396 €	1 157 735 €	1 250 131 €
	Subv.			
Poteaux incendie et bâches incendie	Invest.	14 421 €	175 760 €	190 181 €
	Subv.			
Logiciels et matériels informatiques divers	Invest.	36 828 €	78 792 €	115 620 €
	Subv.		6 000 €	6 000 €
Investissements divers (travaux, véhicules, mobilier...)	Invest.	250 457 €	872 340 €	1 122 798 €
	Subv.			
<b>Subventions d'investissements versées</b>	<b>Invest.</b>	<b>2 536 095 €</b>	<b>5 774 910 €</b>	<b>8 311 005 €</b>
	<b>Subv.</b>			<b>- €</b>
Subventions d'équipement aux communes	Invest.	1 218 095 €	3 774 210 €	4 992 305 €
	Subv.			
Avance remboursable budget zones	Invest.	1 300 000 €	1 000 000 €	2 300 000 €
	Subv.			
Subvention nouveau SDIS	Invest.		218 700 €	218 700 €
	Subv.			
Financement des résidences salariées Le Poiré / Aizenay	Invest.		550 000 €	550 000 €
	Subv.			
Financement piste cyclable Le Poiré RD2a	Invest.		160 000 €	160 000 €
	Subv.			
Financement voie accès giratoire Aizenay	Invest.	18 000 €	72 000 €	90 000 €
	Subv.			
<b>Investissement</b>		<b>4 464 743 €</b>	<b>9 969 818 €</b>	<b>14 434 561 €</b>
<b>Subvention</b>		<b>377 279 €</b>	<b>633 245 €</b>	<b>1 010 524 €</b>

### Détail des opérations présentées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)

N° de l'AP	Opération	Montant TTC de l'AP	Montant TTC de l'AP révisé	CP avant 2026	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	Financement
AP2020-12	12 – Travaux de rénovation piscine d'Aizenay (chap. 20, 21 et 23)	5 550 000 €	5 550 000 €	5 438 559,40 €	111 440,60 €					Subventions Région, Département et DSIL (1 965 800 €), FCTVA, emprunt/autofinancement
AP2020-13	13 – Travaux piscine du Poiré sur Vie (chap. 20, 21 et 23)	8 500 000 €	8 500 000 €	10 800,00 €	50 000 €	500 000 €	3 500 000 €	4 300 000 €	139 200 €	DETR ou DSIL, FCTVA, emprunt/autofinancement
AP2020-15	15 – Extension 2 du siège de la communauté de communes (chap. 23)	2 200 000 €	2 155 448,68 €	2 155 448,68 €			Opération terminée			Subventions Région, Département et DETR (1 169 820 €), FCTVA, emprunt/autofinancement
AP2023-21	21 – Vie et Boulogne Energie (chap. 21, 23 et 27)	500 000 €	800 000 €	216 352,46 €	335 000 €	248 647,54 €				Avance en compte courant d'associés et travaux - Autofinancement
AP2025-23	23 – Château Apremont - Travaux d'urgence et de restauration (chap. 20, 21 et 23) - Durée prévisionnelle : 25 ans	15 000 000 €	15 000 000 €	784,42 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	Subventions DRAC, Région, Département, FCTVA, Emprunt/autofinancement

**Les recettes d'investissement**

- ❖ Le virement de la section de fonctionnement pour **4 680 600 €**.
- ❖ Les amortissements pour **2 000 000 €** (Voir dépenses de fonctionnement).
- ❖ Les dotations, fonds divers et réserves pour **3 272 592 €**, dont 200 000 € de reversement de taxe d'aménagement perçue par les communes sur les zones économiques intercommunales et 3 072 592 € d'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat). A noter que le FCTVA sera perçu en année N+1.
- ❖ Des subventions pour **633 245 €**, dont 138 245 € de report 2025.
- ❖ La mutualisation informatique d'un montant de **114 055 €**, qui correspond au remboursement des communes sur la partie investissement.
- ❖ L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension de l'EHPAD Le Colombier pour **340 000 €** qui correspond au remboursement par le CIAS Vie et Boulogne.

**Données financières et ratios :**

	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenne nationale des CC de 30 000 à 50 000 hab. en 2023*
Epargne brute ou CAF brute	3 406 985 €	4 264 296 €	3 383 942 €	4 029 003 €	1 090 939 €	
Epargne nette ou CAF nette	3 227 840 €	4 047 728 €	3 162 728 €	3 814 431 €	858 939 €	
Fonds de roulement	4 437 076 €	7 225 502 €	8 104 761 €	8 117 261 €	- €	
Encours de dette au 31 décembre	2 434 051 €	2 217 483 €	1 996 269 €	1 772 538 €	1 542 538 €	
Population INSEE au 1er janvier	45 576	46 207	46 780	47 302	47 919	
<b>Ratio 1</b> - Dépenses réelles de fonctionnement / population	318,20 €	323,40 €	354,02 €	356,80 €	423,30 €	380,00 €
<b>Ratio 2</b> - Produit des impositions directes / population (recettes hors fiscalité reversée)	159,37 €	119,05 €	120,33 €	123,74 €	125,84 €	168,00 €
<b>Ratio 3</b> - Recettes réelles de fonctionnement / population	392,95 €	415,69 €	426,36 €	441,98 €	443,86 €	456,00 €
<b>Ratio 4</b> - Dépenses d'équipement / population (Hors chap 204 - subventions d'équipement versées)	112,95 €	30,48 €	37,91 €	41,16 €	93,52 €	86,00 €
<b>Ratio 5</b> - Encours de dette / population	53,41 €	47,99 €	42,67 €	37,47 €	32,19 €	201,00 €
<b>Ratio 6</b> - DGF / population	37,90 €	36,59 €	38,63 €	39,02 €	38,92 €	52,00 €
<b>Ratio 7</b> - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	31,09%	33,35%	35,10%	37,59%	33,47%	43,60%
<b>Ratio 8</b> - Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	<i>n'est plus calculé par la DGFIP</i>					
<b>Ratio 9</b> - Marge d'autofinancement courant (DRF + remboursement dette)/RRF plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée	81,98%	78,93%	84,14%	81,80%	96,46%	87,70%
<b>Ratio 10</b> - Dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement = taux d'équipement (hors chap 204 - subventions d'équipement versées)	28,74%	7,36%	8,89%	9,31%	21,07%	18,90%
<b>Ratio 11</b> - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = taux d'endettement	13,59%	11,54%	10,01%	8,48%	7,22%	44,00%

Analyse	2023	2024	2025	2026		
				(en valeur)	(en %)	
Charges à caractère général	2 366 835,86	2 545 601,93	2 638 475,73	3 613 800,00	975 324,27	37,0%
Charges de personnel	4 983 539,11	5 813 585,40	6 344 745,25	6 788 700,00	443 954,75	7,0%
Atténuations de produits	5 361 452,00	5 453 481,13	5 288 823,14	5 363 400,00	74 576,86	1,4%
Autres charges de gestion courante	2 199 103,71	2 722 345,75	2 562 128,14	4 365 800,00	1 803 671,86	70,4%
Autres dépenses	0,00	0,00	10 643,00	113 000,00	102 357,00	961,7%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>14 910 930,68</b>	<b>16 535 014,21</b>	<b>16 844 815,26</b>	<b>20 244 700,00</b>	<b>3 399 884,74</b>	<b>20,2%</b>
Charges financières	31 971,31	26 190,99	21 244,30	18 300,00	-2 944,30	-13,9%
Charges exceptionnelles	384,00	0,00	11 478,71	21 000,00	9 521,29	82,9%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>14 943 285,99</b>	<b>16 561 205,20</b>	<b>16 877 538,27</b>	<b>20 284 000,00</b>	<b>3 406 461,73</b>	<b>20,2%</b>
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	1 495 333,83	1 570 933,20	1 577 307,88	2 000 000,00	422 692,12	26,8%
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ===</b>	<b>16 438 619,82</b>	<b>18 132 138,40</b>	<b>18 454 846,15</b>	<b>22 284 000,00</b>	<b>3 829 153,85</b>	<b>20,7%</b>
Impôts et taxes	13 779 499,70	13 986 856,61	14 408 321,59	14 609 000,00	200 678,41	1,4%
Dotations et subventions	3 754 994,22	4 174 884,17	4 268 855,42	4 549 238,84	280 383,42	6,6%
Autres produits courants stricts	1 631 414,36	1 711 098,92	2 153 523,68	2 183 500,00	29 976,32	1,4%
Atténuations de charges	38 898,07	59 527,33	72 642,03	33 200,00	-39 442,03	-54,3%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>19 204 806,35</b>	<b>19 932 367,03</b>	<b>20 903 342,72</b>	<b>21 374 938,84</b>	<b>471 596,12</b>	<b>2,3%</b>
Produits financiers	424,88	140,42	27,82	0,00	-27,82	
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	2 350,96	12 639,79	3 171,02	0,00	-3 171,02	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>19 207 582,19</b>	<b>19 945 147,24</b>	<b>20 906 541,56</b>	<b>21 374 938,84</b>	<b>468 397,28</b>	<b>2,2%</b>
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	40 234,80	40 200,80	59 216,76	70 000,00	10 783,24	18,2%
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	5 500,00	0,00	-5 500,00	-100,0%
Excédent de fonctionnement reporté	4 197 478,61	6 299 964,21	6 075 840,99	5 519 661,16	-556 179,83	-9,2%
<b>=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===</b>	<b>23 445 295,60</b>	<b>26 285 312,25</b>	<b>27 047 099,31</b>	<b>26 964 600,00</b>	<b>-82 499,31</b>	<b>-0,3%</b>
Dépenses d'équipement brut	1 408 244,69	1 773 502,47	1 946 982,04	4 481 298,00	2 534 315,96	130,2%
Dépenses financières d'investissement	1 104 547,26	1 313 492,19	2 742 550,00	5 784 910,00	3 042 360,00	110,9%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)</b>	<b>2 512 791,95</b>	<b>3 086 994,66</b>	<b>4 689 532,04</b>	<b>10 266 208,00</b>	<b>5 576 675,96</b>	<b>118,9%</b>
Remboursement de capital	216 580,72	221 214,07	223 730,97	232 000,00	8 269,03	3,7%
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	40 234,80	177 596,91	189 441,16	170 000,00	-19 441,16	-10,3%
Excédent capitalisé 1068	0,00	0,00	74 577,00	0,00	-74 577,00	-100,0%
Déficit d'investissement reporté	2 016 240,10	0,00	48 412,85	474 992,00	426 579,15	881,1%
<b>=== TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ===</b>	<b>4 785 847,57</b>	<b>3 485 805,64</b>	<b>5 225 694,02</b>	<b>11 143 200,00</b>	<b>5 917 505,98</b>	<b>113,2%</b>
Dotations et subventions	1 198 592,59	729 041,12	899 593,43	833 245,00	-66 348,43	-7,4%
Réduction réelle des dépenses d'investissement	1 373,03	0,00	25,39	0,00	-25,39	-100,0%
Autres recettes réelles d'investissement	53 524,95	74 484,36	66 218,07	455 255,00	389 036,93	587,5%
<b>Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt</b>	<b>1 253 490,57</b>	<b>803 525,48</b>	<b>965 836,89</b>	<b>1 288 500,00</b>	<b>322 663,11</b>	<b>33,4%</b>
Recettes liées à l'emprunt	12,50	0,00	0,00	1 508,00	1 508,00	
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	1 495 333,83	1 708 329,31	1 707 532,28	2 100 000,00	392 467,72	23,0%
Excédent d'investissement reporté	0,00	218 826,43	0,00	0,00	0,00	
Excédent capitalisé 1068	2 255 837,10	706 711,57	2 077 332,85	3 072 592,00	995 259,15	47,9%
<b>=== TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ===</b>	<b>5 004 674,00</b>	<b>3 437 392,79</b>	<b>4 750 702,02</b>	<b>6 462 600,00</b>	<b>1 711 897,98</b>	<b>36,0%</b>
<b>Résultat global de clôture (fonds de roulement)</b>	<b>7 225 502,21</b>	<b>8 104 761,00</b>	<b>8 117 261,16</b>	<b>0,00</b>		
Recettes de fonctionnement courant	19 204 806,35	19 932 367,03	20 903 342,72	21 374 938,84	471 596,12	2,3%
Dépenses de fonctionnement courant (Hors travaux en régie)	14 910 930,68	16 535 014,21	16 844 815,26	20 244 700,00	3 399 884,74	20,2%
<b>Épargne de gestion</b>	<b>4 293 875,67</b>	<b>3 397 352,82</b>	<b>4 058 527,46</b>	<b>1 130 238,84</b>	<b>-2 928 288,62</b>	<b>-72,2%</b>
Résultats financiers	-31 546,43	-26 050,57	-21 216,48	-18 300,00	2 916,48	-13,7%
Résultats exceptionnels	1 966,96	12 639,79	-8 307,69	-21 000,00	-12 692,31	152,8%
<b>Épargne brute</b>	<b>4 264 296,20</b>	<b>3 383 942,04</b>	<b>4 029 003,29</b>	<b>1 090 938,84</b>	<b>-2 938 064,45</b>	<b>-72,9%</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	216 580,72	221 214,07	223 730,97	232 000,00	8 269,03	3,7%
Créances sur des collectivités	10 048,33	0,00	9 158,45	0,00	-9 158,45	-100,0%
<b>Épargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>4 057 763,81</b>	<b>3 162 727,97</b>	<b>3 814 430,77</b>	<b>858 938,84</b>	<b>-2 955 491,93</b>	<b>-77,5%</b>
Dettes au 31 12	2 217 483,07	1 996 269,00	1 772 538,03	1 542 538,03	-230 000,00	-13,0%
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>0,52</b>	<b>0,59</b>	<b>0,44</b>	<b>1,41</b>		
<b>Taux d'endettement (capital restant dû/recettes réelles de fonct.)</b>	<b>11,54</b>	<b>10,01</b>	<b>8,48</b>	<b>7,22</b>		
<b>Fonds de roulement en jours de dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>174,07</b>	<b>176,18</b>	<b>173,14</b>	<b>0,00</b>		

## II.2. Budget Annexe Zones Communautaires (norme comptable M57)

**La section de fonctionnement s'équilibre à 8 234 400 €.**

**La section d'investissement s'équilibre à 5 578 100 €.**

### Les dépenses

Elles concernent principalement (hors écritures d'ordre et de stocks) :

- ❖ Les achats de terrains et les frais d'actes pour **1 658 500 €**.

Ce montant correspond à l'achat de divers terrains pour la création ou l'extension des zones existantes.

- ❖ Les frais d'études et d'aménagement pour **3 495 080 €**, dont 563 532 € de report 2025.  
Est principalement prévue la poursuite des travaux sur les zones en cours, avec notamment l'extension de la zone Espace Vie Atlantique Sud à Aizenay, et la création de la zone des Minières à Bellevigny.

- ❖ Les remboursements d'emprunts pour **69 877 €** (capital et intérêts).

- ❖ Le report du déficit d'investissement 2025 pour **1 610 810 €**.

### Les recettes

Elles proviennent principalement (hors écritures d'ordre et de stocks) :

- ❖ De la vente de terrains aménagés pour **1 907 366 €**.
- ❖ De la prise en charge du déficit par le Budget Général à hauteur de **763 000 €**.
- ❖ D'une avance remboursable du Budget Général à hauteur de **1 000 000 €**.
- ❖ D'un emprunt d'équilibre à hauteur de **1 517 290 €**.
- ❖ Du report de l'excédent de fonctionnement 2025 pour **1 646 611 €**.

## II.3. Budget Annexe Bâtiments Economiques (norme comptable M57)

**La section de fonctionnement s'équilibre à 891 400 €.**

Une somme de 10 000 € est inscrite en provision pour dépréciation. Elle concerne les éventuels impayés de loyers en cas de redressement ou de liquidation judiciaire des entreprises locataires.

Une étude sur le fonctionnement du futur site tertiaire de la gare est également inscrite pour 10 000 €. Il est également prévu 20 000 € pour des travaux d'entretien des bâtiments avec notamment le nettoyage des façades.

La section de fonctionnement est financée par les loyers des pépinières, des ateliers-relais et des locaux commerciaux.

Il est également prévu un financement du Budget Général à hauteur de 500 000 €.

L'excédent de fonctionnement 2025 reporté s'élève à 82 378,65 €.

**La section d'investissement s'équilibre à 2 437 800 €.**

Pour 2026, le projet d'aménagement du pôle de la gare de Bellevigny en bureaux partagés tiers lieux (réhabilitation gare et démolition d'un bâtiment à proximité) devrait débuter.

Il est également prévu la vente de la pépinière du Poiré sur Vie à son locataire actuel et le remboursement de l'emprunt correspondant. Aucun emprunt n'est prévu cette année puisque cette va permettre de dégager de l'autofinancement. Des subventions sont également prévues à hauteur de 698 000 €.

Une somme de 500 000 € est inscrite en vue d'une avance à l'EPF pour la requalification de l'ancien site Fournier.

Le déficit d'investissement 2025 reporté s'élève à 14 470,83 €.

## II.4. Budget Annexe Office de Tourisme (norme comptable M57)

### La section de fonctionnement s'équilibre à 538 000 €.

Les principales dépenses de fonctionnement proviennent des animations et autres prestations de service pour 47 615 €, de l'achat de petit équipement (11 466 €), des encarts publicitaires et autres frais de communication (38 044 €), de la reconstitution du stock des boutiques (16 168 €) mais surtout des charges de personnel (370 000 €) pour les permanents et les saisonniers.

Ce budget est subventionné par le Budget Général à hauteur de 325 000 € contre 300 000 € en 2025. Il est également financé par les entrées et ventes de produits au château d'Apremont et à l'office de tourisme d'Aizenay (93 040 €), ainsi que par la taxe de séjour (90 000 €).

L'excédent de fonctionnement 2025 reporté s'élève à 20 659,46 €.

### La section d'investissement s'équilibre à 42 600 €.

Les principaux projets 2026 sont la poursuite de la pose de totems aux départs de randonnées et la valorisation du parcours « Art Vie Cyclette ».

Les investissements prévus sur les bâtiments (réhabilitation du château d'Apremont), ainsi que les charges d'entretien et de gestion y afférentes sont pris en charge directement sur le Budget Général.

L'excédent d'investissement 2025 reporté s'élève à 9 237,68 €.

## II.5. Budget Annexe Ordures Ménagères (norme comptable M4)

### Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 6 523 300 €.

#### Les dépenses de fonctionnement

Elles concernent principalement :

- ❖ Les charges à caractère général pour **1 816 900 €** dont un report 2025 de 5 488 € :
  - Les contrats de prestation (nouveau marché de collecte avec BRANGEON) : 1 472 200 €
  - La fourniture des sacs jaunes et autres matériels : 142 000 €
  - L'entretien et la maintenance des bâtiments, des installations et des espaces verts : 58 705 €
  - Les frais d'impression, d'affranchissement et de télécommunication : 49 200 €
  - Le remboursement des charges de structure au Budget Général : 30 000 €.

❖ Les charges de personnel pour **975 000 €** dont 720 000 € pour le remboursement des frais de personnel au Budget Général de la CCVB et 255 000 € pour le remboursement des frais de personnel extérieur (communes pour notamment l'entretien des points tri, Tremplin pour intérim).

- ❖ Les autres charges de gestion courante pour **1 715 700 €** :

Il s'agit essentiellement :

- Des cotisations Trivalis pour le traitement des ordures ménagères, du tri sélectif et des déchèteries, le financement des équipements de traitement et les charges de structures : 1 610 000 €
- Des créances admises en non-valeur ou éteintes : 70 000 €
- L'hébergement et la maintenance du logiciel de facturation Tradim et de la gestion de la numérotation des sacs jaunes : 35 700 €.

- ❖ Le virement à la section d'investissement pour **1 408 700 €**.

- ❖ Les amortissements pour **450 000 €**. On retrouve ce montant en recettes d'investissement.

- ❖ Les charges financières et charges exceptionnelles pour **57 000 €**.

- ❖ Les dotations aux provisions et aux dépréciations pour **100 000 €**. Il s'agit d'une provision pour les créances impayées.

### Les recettes de fonctionnement

❖ Il s'agit essentiellement des redevances pour l'enlèvement des ordures ménagères pour **5 010 000 €**. Compte tenu des résultats 2025, les tarifs de la redevance incitative restent stables pour 2026.

Pour rappel, la redevance incitative est composée de la façon suivante :

**- D'une part fixe se décomposant en deux sous-parties :**

→ Sous partie fixe permettant de couvrir les charges de service, indépendante des quantités d'ordures ménagères collectées et traitées. Cette part comprend 6 levées du conteneur ou 20 ouvertures de tambour des colonnes enterrées. Elle comprend également les 12 passages en déchèterie ainsi que la collecte sélective (sacs jaunes, verre et papier).

→ Sous partie variable suivant le volume du bac d'ordures ménagères affecté à l'usager.

**- D'une part variable comprenant l'utilisation du service au-delà de celui-ci compris dans la part fixe.**

→ Elle comptabilise les levées ou les ouvertures de tambour supplémentaires ainsi que les ouvertures de tambour pour les dépôts exceptionnels et les passages supplémentaires en déchèterie.

❖ Autres produits de gestion courante : **318 995 €** ; il s'agit des subventions Citéo et autres, ainsi que la régularisation de la contribution Trivalis 2025 (200 000 €).

❖ L'excédent 2025 reporté pour **1 144 305,22 €**.

### **Section d'investissement**

**Elle s'équilibre à 2 401 500 €.**

### Les dépenses d'investissement

Elles concernent principalement :

❖ Le remboursement d'emprunt pour les déchèteries de St Paul et d'Aizenay à hauteur de **80 000 €**.

❖ Des immobilisations incorporelles pour **310 000 €** correspondant à la maîtrise d'œuvre pour la future déchèterie de Bellevigny et la réhabilitation des déchèteries du Poiré et de St Paul.

❖ Des acquisitions d'immobilisations pour un montant de **311 530 €**, dont les colonnes aériennes et enterrées, les bacs OM, les composteurs (232 058 €) et divers matériels.

❖ Des travaux pour **1 340 000 €** pour l'aménagement des déchèteries de St Paul et du Poiré, ainsi que la construction de la nouvelle déchèterie à Bellevigny.

### **Opérations présentées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) :**

Opération	Montant TTC de l'AP	Révision AP	Montant TTC de l'AP révisé	CP avant 2026	CP 2026	CP 2027	Financement
OM01 - Construction nouvelle déchèterie Aizenay (chap. 20, 21 et 23)	2 416 000 €	- 520,59 €	2 415 479,41 €	2 415 479,41 €	Opération terminée		Subvention DETR (300 000 €), FCTVA, emprunt/autofinancement
OM02 - Rénovation des déchèteries de St Paul Mont Penit et Le Poiré sur Vie (chap. 20, 21 et 23)	2 000 000 €	200 000 €	2 200 000 €	62 881,32 €	925 000,00 €	1 212 118,68 €	FCTVA, emprunt/autofinancement
OM03 - Construction nouvelle déchèterie Bellevigny (chap. 20, 21 et 23)	2 850 000 €		2 850 000 €	290 321,58 €	685 000,00 €	1 874 678,42 €	FCTVA, emprunt/autofinancement

**Les recettes d'investissement**

Elles concernent principalement les postes suivants :

- ❖ Le report de l'excédent d'investissement 2025 pour **221 023,06 €**.
- ❖ Le virement de la section de fonctionnement pour **1 408 700 €**.
- ❖ Les amortissements pour **450 000 €**.
- ❖ Des reports de subventions pour **13 438 €**

**A noter qu'aucun emprunt n'est prévu en 2026.**

Analyse	2023	2024	2025	2026	Evolution N/N-1 (en valeur)	Evolution N/N-1 (en %)
Charges à caractère général	1 931 934,90	1 823 076,42	1 685 151,54	1 816 900,00	131 748,46	7,8%
Charges de personnel	707 184,77	800 212,23	885 467,25	975 000,00	89 532,75	10,1%
Autres charges de gestion courante	1 755 416,20	1 795 127,59	1 669 388,99	1 715 700,00	46 311,01	2,8%
Autres dépenses	0,00	0,00	99 244,28	100 000,00	755,72	0,8%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>4 394 535,87</b>	<b>4 418 416,24</b>	<b>4 339 252,06</b>	<b>4 607 600,00</b>	<b>268 347,94</b>	<b>6,2%</b>
Charges financières	4 201,43	6 440,51	28 889,53	27 000,00	-1 889,53	-6,5%
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	18 715,77	12 679,96	8 407,10	30 000,00	21 592,90	256,8%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 417 453,07</b>	<b>4 437 536,71</b>	<b>4 376 548,69</b>	<b>4 664 600,00</b>	<b>288 051,31</b>	<b>6,6%</b>
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	265 444,58	285 218,25	399 834,45	450 000,00	50 165,55	12,5%
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ===</b>	<b>4 682 897,65</b>	<b>4 722 754,96</b>	<b>4 776 383,14</b>	<b>5 114 600,00</b>	<b>338 216,86</b>	<b>7,1%</b>
Ventes de produits fabriqués et autres produits de gestion courante	4 288 145,00	4 639 880,92	5 131 865,77	5 328 994,78	197 129,01	3,8%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>4 288 145,00</b>	<b>4 639 880,92</b>	<b>5 131 865,77</b>	<b>5 328 994,78</b>	<b>197 129,01</b>	<b>3,8%</b>
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	111 173,61	159 719,72	194 802,14	0,00	-194 802,14	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 399 318,61</b>	<b>4 799 600,64</b>	<b>5 326 667,91</b>	<b>5 328 994,78</b>	<b>2 326,87</b>	<b>0,0%</b>
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	31 477,40	31 710,40	45 980,40	50 000,00	4 019,60	8,7%
Produits des cessions d'immobilisations	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Excédent de fonctionnement reporté	679 585,61	439 483,97	548 040,05	1 144 305,22	596 265,17	108,8%
<b>=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===</b>	<b>5 122 381,62</b>	<b>5 270 795,01</b>	<b>5 920 688,36</b>	<b>6 523 300,00</b>	<b>602 611,64</b>	<b>10,2%</b>
Dépenses d'équipement brut	910 171,43	1 635 239,37	427 446,90	1 961 530,00	1 534 083,10	358,9%
Dépenses financières d'investissement	0,00	0,00	0,00	9 970,00	9 970,00	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)</b>	<b>910 171,43</b>	<b>1 635 239,37</b>	<b>427 446,90</b>	<b>1 971 500,00</b>	<b>1 544 053,10</b>	<b>361,2%</b>
Remboursement de capital	20 000,00	20 000,00	76 666,68	80 000,00	3 333,32	4,3%
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	119 118,32	34 246,30	45 980,40	350 000,00	304 019,60	661,2%
Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>=== TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ===</b>	<b>1 049 289,75</b>	<b>1 689 485,67</b>	<b>550 093,98</b>	<b>2 401 500,00</b>	<b>1 851 406,02</b>	<b>336,6%</b>
Dotations et subventions	83 952,92	591 904,47	91 181,90	21 776,94	-69 404,96	-76,1%
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0,00	0,00	315,47	0,00	-315,47	-100,0%
<b>Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt</b>	<b>83 952,92</b>	<b>591 904,47</b>	<b>91 497,37</b>	<b>21 776,94</b>	<b>-69 720,43</b>	<b>-76,2%</b>
Recettes liées à l'emprunt	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	353 085,50	287 754,15	399 834,45	750 000,00	350 165,55	87,6%
Excédent d'investissement reporté	851 863,60	239 612,27	279 785,22	221 023,06	-58 762,16	
Excédent capitalisé 1068	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>=== TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ===</b>	<b>1 288 902,02</b>	<b>1 969 270,89</b>	<b>771 117,04</b>	<b>992 800,00</b>	<b>221 682,96</b>	<b>28,7%</b>
<b>Résultat global de clôture (fonds de roulement)</b>	<b>679 096,24</b>	<b>827 825,27</b>	<b>1 365 328,28</b>	<b>0,00</b>		
Recettes de fonctionnement courant	4 288 145,00	4 639 880,92	5 131 865,77	5 328 994,78	197 129,01	3,8%
Dépenses de fonctionnement courant (Hors travaux en régie)	4 394 535,87	4 418 416,24	4 339 252,06	4 607 600,00	268 347,94	6,2%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>-106 390,87</b>	<b>221 464,68</b>	<b>792 613,71</b>	<b>721 394,78</b>	<b>-71 218,93</b>	<b>-9,0%</b>
Résultats financiers	-4 201,43	-6 440,51	-28 889,53	-27 000,00	1 889,53	-6,5%
Résultats exceptionnels	92 457,84	147 039,76	186 395,04	-30 000,00	-216 395,04	-116,1%
<b>Epargne brute</b>	<b>-18 134,46</b>	<b>362 063,93</b>	<b>950 119,22</b>	<b>664 394,78</b>	<b>-285 724,44</b>	<b>+30,1%</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	20 000,00	20 000,00	76 666,68	80 000,00	3 333,32	4,3%
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>-38 134,46</b>	<b>342 063,93</b>	<b>873 452,54</b>	<b>584 394,78</b>	<b>-289 057,76</b>	<b>-33,1%</b>
Dette au 31 12	75 000,00	905 000,00	828 333,32	748 333,32	-80 000,00	-9,7%
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>-4,14</b>	<b>2,50</b>	<b>0,87</b>	<b>1,13</b>		
<b>Taux d'endettement (capital restant dû/recettes réelles de fonct.)</b>	<b>1,70</b>	<b>18,86</b>	<b>15,55</b>	<b>14,04</b>		
<b>Fonds de roulement en jours de dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>55,34</b>	<b>67,16</b>	<b>112,31</b>	<b>0,00</b>		

## **II.5. Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) (norme comptable M49)**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **228 200 €**.

En 2026, les charges de personnel seront impactées à hauteur d'environ 70%, soit 32 000 €.

Les tarifs 2026 ont été votés par délibération du 15 décembre 2025 avec une augmentation conséquente, notamment pour les contrôles de bon fonctionnement et les vidanges. Cette progression est nécessaire pour garantir l'équilibre du budget, suite à la hausse des prix du nouveau contrat avec la SAUR et l'évolution des autres charges.

L'excédent de fonctionnement 2025 reporté s'élève à 2 621,20 €.

La convention signée avec Vendée Eau en 2020 pour subventionner la réhabilitation d'installations ANC se trouvant sur le périmètre de protection de la retenue d'Apremont s'est terminée en 2024 et les crédits reportés concernant cette opération ont tous été liquidés sur 2025. Il n'y a donc plus d'investissement à inscrire au budget en 2026.